



ARRÊTE N° 2025 - 484
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Déménagement
Boulevard Charles V n° 41
AGIS
Vendredi 19 Septembre 2025

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU l'arrêté municipal en date du 29/05/2020 portant délégation de fonctions et de signatures attribué à Monsieur Jérôme HAMEL,

VU la demande de la Société AGIS Déménagements - Cours Jean de Vienne - 14600 Honfleur, afin d'effectuer un déménagement, Boulevard Charles V au n° 41, dans la contre-allée, Vendredi 19 Septembre 2025, de 7h30 à 17h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société AGIS Déménagements est autorisée à effectuer un déménagement, Boulevard CHARLES V au n° 41, dans la contre-allée, VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025, de 7H30 à 17H00.

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits, Boulevard Charles V, dans la contre-allée à proximité du lieu d'intervention, à la date et horaires cités dans l'Article 1.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par la Société Intervenante.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables du Centre Technique Municipal, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 15 Septembre 2025
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Circulation : Jérôme HAMEL

